



RÈGLEMENT / RAID DE L'UB 2024 *Samedi 4 mai 2024*

Article 1 : Objet

1. Le Raid DE L'UB est un **raid nature multisports** itinérant ouvert à toute personne ayant la majorité (autorisé pour les mineurs licenciés en sports de nature ou d'endurance avec autorisation parentale), et donnant lieu à un classement par équipe entre les participants. Il est aussi support de compétition universitaire (sport U). Une épreuve de Cani Raid est proposée en parallèle.

2. Cette compétition sportive de pleine nature propose un enchaînement de diverses activités de pleine nature. Cette édition 2024 du Raid de l'UB s'organise par un enchaînement de plusieurs épreuves sportives. Ces aventures au cœur de la nature permettent assurément de resserrer les liens entre les membres des équipes tout en vivant de grandes émotions au travers de plusieurs épreuves. Chaque équipe choisi son circuit (la difficulté et la distance).

3. Le raid de l'UB se déroulera le samedi 4 mai 2024. Le départ et l'arrivée se feront à la combe à la serpent (47.321607637435456, 4.981690112183162).

Article 2 : Organisateur

1. Le Raid de l'UB est organisé par l'association ASUB STAPS

Adresse de l'organisateur :

Raid de l'UB - UFR STAPS Dijon - Le Creusot
3 allée des Stades Universitaires - BP 27877 - 21078
Dijon Cedex

Article 3 : Les épreuves Raid de l'UB

1. Parcours

Le raid se fera par une succession d'épreuves sous forme « papillon ». En effet, les coureurs reviendront régulièrement au point de départ (aréna) pour partir sur une autre épreuve. Sur

la plupart des épreuves, les concurrents pourront choisir d'effectuer une petite ou une grande boucle.

Après le départ, les coureurs retrouveront la 1^{ère} section

Section 1 : Trail en road book avec 2 boucles possibles :

- une boucle de 3.8 kms (100 m de dénivelé) qui offrira aux raideurs de beaux points de vue sur un parcours exigeant nécessitant de la rigueur dans le suivi proposé par le road book
- une boucle de 7.4 kms (170 m de dénivelé) qui va demander à l'équipe de l'attention dans le suivi du road book avec une exigence physique forte et avec de beaux sentiers et points de vue.

Au cours de cette épreuve, quel que soit le choix de la boucle, les coureurs rencontreront une épreuve surprise.

Après leur retour sur l'arène, les coureurs partiront sur l'épreuve de VTT, la section 2.

Section 2 : VTT avec 2 boucles possibles :

- une boucle de 10 kms (200 m de dénivelé) accessible où chacun pourra exprimer son potentiel au bénéfice de l'équipe
- une boucle de 22 kms (500 m de dénivelé) plus engagée mettant à contribution l'esprit d'équipe et d'entraide entre les deux coéquipiers

Avant de retrouver l'arène pour poser les vélos, les concurrents rejoindront sur la fin du parcours VTT, la section 3.

Section 3 : Bike and Run avec deux boucles

- une boucle de 3.5 kms (80 m de dénivelé) offrant un début montant pour ensuite redescendre avec un beau point de vue sur l'agglomération dijonnaise.
- une boucle de 7 kms (160 de dénivelé)

Après un peu plus d'un kilomètre sur cette épreuve 3, les concurrents retrouveront la section 4.

Section 4 : Course d'Orientation.

Le but sera de poinçonner toutes les balises le plus rapidement possible dans une limite de temps.

Après cette épreuve de CO, les concurrents termineront l'épreuve de bike and run soit en rejoignant le parc VTT par la petite boucle soit en partant sur la grande boucle.

Après avoir rejoint le parc VTT, ils repartent à VTT sur environ 1 kms pour retrouver l'arène. La descente est exigeante et nécessitera éventuellement des passages à pied pour certaines et certains.

Une fois les vélos déposés au parc VTT, à l'arène, les coureuses et coureurs termineront le raid par la dernière section.

Section 5 : parcours du combattant

Suite à cette section, ils rejoindront l'arche d'arrivée.

2. Accès au parcours

L'organisation se réserve le droit de modifier le parcours en fonction des conditions climatiques du moment ou de supprimer certaines épreuves et ce, même en cours de course. Ces modifications seront prises en compte pour le résultat de l'épreuve.

Chaque équipe choisira la boucle au cours de la section sur laquelle est.

Le parcours complet (avec les grandes boucles de toutes les épreuves) est ouvert à toutes et tous à partir de 18 ans (16 ans pour les licenciés en sports nature ou raid multisports). Le parcours le plus court (avec les petites boucles de toutes les épreuves) est ouvert à toutes et tous à partir de 16 ans (14 ans pour les licenciés en sports nature ou raid multisports).

3. Départ

Raid de l'UB

Le départ sera en masse. Les raiders réaliseront en relais, une boucle de course à pied avant de partir récupérer les road book. Au-delà d'un certain nombre d'équipes inscrites, deux vagues de départ pourront être organisées.

Le départ sera refusé aux équipes dont les 2 équipiers ne portent pas le dossard.

Le dossard doit être visible : il est interdit de le recouvrir sous peine de pénalités (voir article 7)

4. Contrôles de passage

Des contrôles de passage (CP) sont mis en place sur le parcours, sur chaque épreuve. Chaque CP vaut 10 points. Les 2 équipiers doivent se présenter ensemble à chaque CP et annoncer spontanément le numéro de l'équipe à chaque arrivée sur une épreuve.

La validation des CP se fera par le poinçonnage avec le doigt (ou puce) électronique (système Sport Ident).

Ils sont responsables de leur doigt électronique et du pointage des CP. Aucune réclamation ne sera

admise en cas d'oubli de pointage, de perte du doigt électronique.

5. Itinéraire et fléchage

Les concurrents ont l'obligation de suivre les itinéraires fléchés (petits drapeaux, rubalises, panneaux signalétiques et signaleurs) sur le terrain, sous peine de pénalité (voir art. 7). Les concurrents sont responsables de leur orientation. Aucune réclamation ne pourra être admise concernant le fléchage. L'itinéraire pourra être modifié pour des raisons de sécurité, météorologique ou d'organisation, même en cours de course.

6. Raid-book

Le raid-book complète le présent règlement. Les consignes données par les organisateurs au briefing ou durant la course sont prioritaires sur les indications portées sur le raid-book.

7. Abandon

Tout abandon d'un coéquipier, volontaire ou survenant à la suite d'une blessure, disqualifie l'équipe. Tout concurrent abandonnant ou blessé ne devra pas rester seul ; l'équipe doit rester avec lui jusqu'à l'arrivée des secours.

Tout abandon doit être signalé au plus vite à l'organisation (pour la bonne gestion de la sécurité de la course). Les dossards doivent être restitués à l'arrivée ainsi que la puce électronique.

8. Forfait

Les déclarations de forfait doivent être adressées directement au secrétariat qui statuera sur les conditions de remboursement des droits d'inscription.

Article 4 : Cani 'RAID

1. Parcours :

Pour le Cani Raid, deux épreuves sont proposées

Epreuve 1 : Cani' Trail

-Une boucle de 3,6 kms (D+ 113m et D- 112m) vous emmènera sur un magnifique point de vue sur le Lac Kir à travers la forêt de la Combe aux œufs.

Epreuve 2 : Cani' Trail + Cani' VTT

-Une boucle de 6,4 kms (D+ 129m et D- 129m) vous fera traverser la forêt et les champs du paysage bourguignon au sein de la Combe à la Serpent.

2. Races de chiens :

Attention : le chien doit être vacciné contre la rage

Les chiens de catégorie 1 ne sont pas acceptés. Les chiens de catégorie 2 sont acceptés mais doivent porter une muselière adaptée à l'effort physique.

AUTORISÉES EN COMPÉTITION



3. Equipements :

Le maître :

- des chaussures de courses (chaussures à crampons ne sont pas acceptées)
- une laisse ou longe avec amortisseur d'une longueur totale, en extension, comprise entre 1,5 mètres minimum et 2 mètres maximum, est obligatoire.
- Au choix, le coureur devra également porter une ceinture abdominale d'une largeur de 7 cm minimum ou une ceinture sous-cutané (type baudrier) ou un cuissard avec ceinture intégrée.

Le chien :

- un harnais adapté à l'effort physique du chien

HARNAIS DE TYPE « X-BACK »



HARNAIS DE TYPE COURTS DE TRACTION



AUTRES TYPES DE HARNAIS DE TRACTION



Article 5 : Inscriptions

1. Modalités d'inscription

Les tarifs individuels du Raid de l'uB 2024 sont détaillés ci-dessous.

Raid de l'UB :

Grand public : 25€
Etudiant UB : 15 €
Licencié FFSU : gratuit

Cani Raid :

Trail : 10€
Trail+ VTT : 18€

Les frais d'inscription doivent être réglés soit lors de l'enregistrement sur la plateforme en ligne « HelloAsso », soit par chèque à l'ordre de l'ASUB STAPS et envoyé à l'adresse ci-dessous avant le 30 avril 2024 :

Université de Bourgogne / UFR STAPS Dijon - Le Creusot
ASUB STAPS / RAID DE L'UB
3 allée des Stades Universitaires - BP 27877 - 21078 Dijon Cedex

L'inscription ne sera prise en compte qu'une fois le dossier d'inscription complet et payé. Les documents à fournir à l'organisation sont :

- un **certificat médical**, datant de moins de 1 an (au jour du raid), de non-contre-indication à la pratique du sport ou du raid multisports en compétition. Si le certificat ne fait pas mention de sports en compétition ou de Raid multisports, il devra obligatoirement comporter l'ensemble des sports pratiqués lors de l'évènement (Trail, VTT, Course d'orientation) et en tous les cas spécifiés « en compétition ».

- un **certificat médical pour le chien**, datant de moins de 3 mois, de non-contre-indication à la pratique du sport en compétition.

- pour les mineurs souhaitant prendre le départ du parcours, les **justificatifs attestant du niveau sportif** (photocopie de licence sportive) et une **décharge de responsabilité** (avec autorisation de soins) signée par les parents ou le responsable légal.

- pour les **étudiants** une photocopie de leur carte étudiante.

- pour les **licenciés FFSU de l'ASUB**, leur n° de licence.

2. Conditions de remboursement/annulation

Annulation de l'épreuve

En cas d'abandon, aucun remboursement ne sera effectué. En cas de forfait, le remboursement pourra être effectué s'il est effectué jusqu'au mercredi 29 mars ou selon un motif réel et sérieux (médical).

3. Le coût de l'inscription comprend :

- L'inscription au RAID DE L'UB (dont le dossard)
- La sécurité et l'encadrement pendant l'épreuve (dont les cartes pour la CO, le road book)
- le système de chronométrage Sport Ident (une puce ou doigt électronique. Une caution sera demandée)
- Les ravitaillements

NB : les cartes pour l'épreuve de course d'orientation et les road book sont distribuées au départ de l'épreuve concernée

4. Le coût de l'inscription ne comprend pas :

- L'assurance individuelle accident
- système pour accrocher le dossard

Article 6 : Participants

1. Engagement des participants

Les participants s'engagent à respecter les consignes et les instructions de courses données par l'organisation/la direction de course et leur reconnaissent valeur réglementaire. Les participants doivent se conformer au règlement de l'épreuve, à ses annexes ou documents assimilés, aux directives de l'organisation, avant pendant et après le raid, ainsi qu'aux diverses législations en vigueur sur les territoires traversés (respect de la faune, de l'environnement, du code de la route, assistance à personne en danger, etc.).

La préservation et la gestion des équilibres écologiques et naturels sont des priorités absolues. Et c'est dans cet esprit que chaque personne accréditée par l'organisation devra évoluer sur le raid.

2. Les équipes RAID

- Composition des équipes : 2 personnes.

- Pour valider l'épreuve les 2 membres de chaque équipe doivent effectuer intégralement toutes les boucles et épreuves qui leurs sont imposées. Il est impossible de se remplacer ou de se suppléer sur les épreuves, sous peine d'une disqualification pour l'ensemble de l'équipe.

- Les équipes courent sous leur nom, le nom de leur entreprise ou le nom de leur partenaire. Les équipes peuvent être masculines, mixtes ou féminines. Chaque équipe gère elle-même sa préparation, sa promotion et son déplacement. Chaque équipe nomme un capitaine.

- L'âge minimum pour participer au RAID DE L'UB est de 18 ans pour le parcours complet (16 ans pour les licenciés en sport de nature ou d'endurance) 16 ans pour le parcours el plus court (14 ans pour les licenciés en sport de nature ou d'endurance)

3. Les épreuves Canines

-Composition des équipes : un maître et un chien

-Pour valider l'épreuve, le chien et le maître doivent avoir passer la ligne d'arrivée.

-L'âge minimum du chien pour concourir est de 18 mois.

-Les équipes courent sous leur nom, le nom de leur entreprise ou le nom de leur partenaire. Chaque équipe gère elle-même sa préparation, sa promotion, son déplacement et son chien.

- L'âge minimum pour participer au Cani 'Raid est de 18 ans pour le parcours.

4. Responsabilité des participants

Par le seul fait de l'inscription, les concurrents déclarent :

- **Avoir pris conscience du présent règlement et à s'y soumettre**
- **Connaissent leurs capacités afin de choisir de s'engager sur les boucles correspondantes à leur niveau d'habileté technique et physique.**

De plus, tous les concurrents affirment être pleinement conscients des risques inhérents à la pratique de disciplines sportives en milieu naturel et sur des voies ouvertes à la circulation, telles qu'elles sont proposées dans le cadre du RAID DE L'UB. Dans tous les cas, les concurrents devront **respecter le code de la route**. À tout moment et quelles que soient les conditions, ils doivent **maîtriser leur vitesse et leur vélo**.

- Le port casque (attaché) est obligatoire sur les épreuves de VTT et de Bike and Run.

- Les participants doivent être en mesure de justifier de leur identité à n'importe quel moment de la course. L'organisation se réserve le droit d'effectuer des contrôles d'identité sur le parcours.

- Afin d'évoluer en toute sécurité, les concurrents s'astreindront auparavant à un entraînement adapté dans les diverses disciplines retenues.

- L'organisation peut obliger un concurrent à consulter le service de secours présent sur l'épreuve, pour un simple contrôle ou si le concurrent montre des signes de fatigue ou des troubles médicaux. Les secours présents sur la course ont compétence pour interdire à un coureur de prendre le départ d'une ou plusieurs sections.

- Les concurrents doivent se comporter correctement en toutes circonstances. Ils doivent s'abstenir de voies de fait, de menaces, d'injures et de tout autre comportement indécent ou dangereux pour autrui. Ils sont tenus de rembourser tous les frais de remise en état des biens publics ou privés dégradés de leur fait.

5. Droit à l'image

Du fait de son engagement, chaque coureur autorise expressément les organisateurs à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation aux épreuves, sur tous supports y compris les documents promotionnels et / ou publicitaires.

Article 7 : Assurance

L'organisation a souscrit une assurance responsabilité civile organisateur, conformément à la législation en vigueur, pour la durée de l'épreuve.

Cette assurance ne couvre en aucun cas le rapatriement de concurrents malades ou blessés. Il ne s'agit pas non plus d'une assurance individuelle accident au profit des concurrents. Il appartient aux concurrents de souscrire s'ils le souhaitent une police d'assurance de ce type.

Toute personne ne bénéficiant pas de convention de remboursement avec la Caisse Primaire d'Assurance Maladie française s'engage à prendre à sa charge tous frais d'évacuation, d'hospitalisation et autres résultant de sa participation au Raid.

Article 8 : Classement et chronométrage

1. Chronométrage

Les temps sont chronométrés en heures, minutes et secondes. Le temps de l'équipe est le temps du concurrent le plus lent de cette équipe. Il est assuré par le système Sport Ident. Chaque équipe sera muni d'une puce ((ou doigt) électronique permettant de pointer les CP.

2. Le classement

Le temps sera calculé entre la ligne de départ et la ligne d'arrivée par le système sport Ident. Des portes horaires seront placées, ne permettant pas d'accéder à la section de l'épreuve concernée.

Le classement se fera selon les points ramenés. Chaque épreuve comporte des CP (plus la boucle est grande plus il y a de CP). Chaque CP ramène 10 points. Les équipes ayant le même nombre de points seront départagées par le temps réalisé (les deux coureurs doivent passer la ligne d'arrivée en même temps). L'équipe gagnante sera celle qui a le plus de points dans un temps minimal.

Le classement se fera pour sur plusieurs catégories : classement équipe mixte, équipe féminine, équipe masculine, Cani' Trail et Cani' Trail + CaniVTT.

3. Pénalités

Liste non exhaustive :

- Dossard non-visible : 10 points par dossard
- Pointage non groupé : 10 points
- Perte de dossard : 20 points
- Casque VTT manquant : disqualification
- Couverture de survie manquante : 20 points
- Gourde manquante : 20 points par gourde manquante
- Autre matériel manquant : 10 points
- CP manqué : 10 points
- Perte de la puce électronique : pénalité de 10 points par CP et caution non restituée
- Abandon de détritrus : disqualification
- Non-respect des consignes de sécurité : disqualification
- Assistance portée à l'équipe : disqualification
- Évolution sur des itinéraires non autorisés (routes, zone dangereuse etc...) : disqualification

4. Réclamations

Seules les réclamations écrites et signées par le capitaine, remises au PC Course sont prises en compte. Le temps maximum de réclamation est de :

- 30 minutes après le franchissement de la ligne d'arrivée par l'équipe pour des réclamations relatives au règlement de la course.
- 1 heure après l'affichage des résultats pour des réclamations relatives au traitement des résultats.

Passé ce délai, les classements seront officiels.

Le Jury de Course qui statuera sur les réclamations est composé :

- du Directeur de Course
- du Responsable Chronométrage / Traitement des Résultats
- du Responsable Terrain

5. Remise des prix

Sur chaque épreuve, une remise des prix récompensera, dans chaque classement, les 3 premières équipes des différentes catégories.

Article 9 : Equipement

1. Tenue de course

Les concurrents d'une même équipe doivent si possible courir dans une tenue uniforme et porter obligatoirement le dossard de la course toujours bien visible sur le devant.

2. Matériel obligatoire

Une équipe se verra refuser le départ si cet équipement n'est pas au complet. À tout moment, cet équipement peut être vérifié.

Par équipe : 1 couverture de survie, 1 téléphone portable chargé

Par équipier : 1 VTT avec les 2 freins en état de fonctionnement, 1 casque aux normes de sécurité en vigueur sur le territoire français avec la jugulaire attachée et ajustée, 1 système d'hydratation 1 veste coupe-vent, 1 sac à dos

3. Matériel conseillé

1 boussole ou montre boussole, lunettes et gants, et 1 trousse de premier secours (désinfectant, compresses, pansements, sparadrap...) **Attention : l'organisation ne réparera pas vos VTT ni ne propose une assistance de réparation. Chaque équipe est autonome à ce niveau.**

NB : matériel minimum de réparation à prévoir : 1 pompe, 1 nécessaire de réparation de crevaison, 1 dérive chaîne, 2 maillons rapides.